

## **CR COMMISSION COHESION SOCIALE**

**08 NOVEMBRE 2022**

**Membres présents :** N. Lefevre (Foyer Rural), A. Pasquier, M. Morillon (Fédération des Foyers Ruraux), B. Boudières, O. Blanc, J. Ratier, J. Helson, S. Vincent, F.R. Valette, J. Renalier, A. Roynette, R. Terzi, N. Druilhe, N. Reulet, J.L. Dieudonné, V. Régis, K. Duarte, F. Vincent, S. Rennes, A. Bacci (professeur responsable D-TIM, université Jean-Jaurès de Toulouse) et étudiantes interprètes LSF.

**Membres excusés :** A. Desplas, N. Tebourbi, C. Guibaud, N. Kahn, F. Cordier, M. Raynaud, O. Cordier

Le CR sera envoyé aux membres de la commission via le mail. En l'absence de propositions d'ajout en retour dans la semaine qui suit cet envoi, le document sera publié sur le site de la mairie.

Afin d'apporter des précisions qui ne sont pas en notre possession le jour où se tient la commission, l'adjointe précise qu'un complément d'informations accompagnera le CR.

### **1-Café de la vigne**

#### **Bref historique :**

-Volonté exprimée depuis le début du mandat (et même pendant la campagne électorale) par les élus et élus à la Cohésion Sociale de créer un espace de vie partagé qui favoriserait les rencontres et la mixité.

-En octobre 2021, les élus et élus ont organisé un atelier de démocratie participative autour de projets possibles pour la commune et là encore, le besoin d'un lieu de vie est ressorti clairement de cette rencontre, à l'initiative des habitants souhaitant stimuler le lien social en créant un lieu de vie ouvert à tous, un espace à but non lucratif animé par des bénévoles.

-Depuis janvier 2022, l'adjointe à la Cohésion Sociale a organisé 8 réunions qui ont abouti à la constitution d'un collectif d'une vingtaine de citoyennes et citoyens motivés par la création de cet espace qui trouve rapidement son emplacement : la salle Orange de la mairie-vieille. Les décisions se sont prises de manière collective et vous avez peut-être participé même au choix du nom du lieu, via un sondage paru dans le Téléx : « le café de la vigne ». Aujourd'hui, ce collectif s'est doté d'un comité de pilotage formé de 6 citoyennes et citoyens, dont Alain Pasquier, membre de la commission de la cohésion sociale.

-En 2024, la Fédération des Foyers Ruraux 65-31 ouvrira à son tour un beau lieu de rencontre au quartier du Pont de Bois : ces deux lieux complémentaires, ainsi que le Foyer Rural René Lavergne situé à mi-chemin entre eux, formeront un parcours animé à tous moments de la semaine nous l'espérons, pour une commune pleine de vie.

Alain Pasquier, membre du comité de pilotage du café de la vigne, fait part de l'avancée du café de la vigne :

### **Les actualités du café de la vigne :**

Les membres du collectif n'ayant pas d'expérience sur ce type de création, celle-ci est portée par la Fédération des Foyers Ruraux 31-65 : ce portage inclus entre autres un accompagnement administratif, juridique et humain dans la mise en œuvre.

De son côté, l'équipe municipale soutient également ce projet citoyen en mettant à disposition la salle Orange sur des créneaux bien précis : les vendredis soir et samedis matin jusqu'aux congés de Noël. En fonction de la disponibilité des bénévoles, le comité de pilotage souhaite ouvrir en plus les jeudis soir à partir de janvier 2023.

La volonté est donc d'ouvrir un lieu dans lequel il sera possible de boire un verre (jus de fruits, thé, café/tisane, bière & vins) tout en bavardant, faire connaissance, participer à un débat, proposer un jeu de société, écouter un groupe de musique, voir une projection ou encore découvrir une activité.

L'émergence du café de la vigne n'empiète en rien les activités déjà existantes sur la salle Orange. Au contraire, le café souhaite même valoriser les associations communales, en leur dédiant des soirées pour la promotion de leurs activités si elles le souhaitent.

L'inauguration aura lieu le **vendredi 18 novembre, à partir de 18h30**, en musique : tous les habitantes et les habitants sont les bienvenus et les membres de la cohésion sociale sont vivement invités. Si vous souhaitez participer d'une façon ou d'une autre à ce collectif, les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

## **2-Analyse des Besoins Sociaux**

Point présenté par S. Rennes

### **Textes de référence**

- Décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale /Centres Intercommunaux d'Action Sociale
- Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des CCAS/CIAS

Bien plus qu'une obligation réglementaire, l'analyse des besoins sociaux est une démarche stratégique. Elle permet de concevoir un projet social de territoire fondé sur une connaissance objective des besoins de sa population. Pour le CCAS qui pilote sa réalisation, l'enjeu est méthodologique et partenarial.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) permet à la commune de procéder à une analyse des besoins réels de sa population : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, personnes en difficulté... Le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 impose sa réalisation au cours du mandat, avec la conduite d'un diagnostic sociodémographique obligatoire l'année qui suit le renouvellement, assorti de possibles analyses complémentaires les années suivantes. Cette première étape lance la démarche d'observation sociale sur laquelle le CCAS doit appuyer son action.

### **Les enjeux de l'ABS :**

- une vision globale des besoins de la population, **pas uniquement des plus fragiles d'entre eux**, fondée sur un diagnostic sociodémographique.
- une meilleure prise en compte sur la spécificité locale dans l'élaboration de l'action sociale de la commune
- une démarche partenariale : articulation entre la commune, le CCAS et les acteurs institutionnels et associatifs

### **Les objectifs de l'ABS :**

- Evaluer l'offre existante sur la commune
- Fixer les objectifs et les actions à entreprendre pour répondre de manière rationnelle aux besoins présents et à venir
- Développer une veille sociale sur le territoire

A la connaissance des élues et élus, aucune ABS n'a été réalisé dans les mandats précédents. Ce travail figurait donc parmi les chantiers à mener après la prise de mandat, c'est-à-dire en juillet 2020.

Remarque : Mme Reulet (élue adjointe aux Affaires Sociales lors du précédent mandat) informe les membres qu'une ABS avait été faite en 2015.

Réponse : Mme Rennes fait part de l'absence de CR porté à sa connaissance sur ce travail. Une recherche permettra d'apporter des précisions à ce sujet dans le complément d'information qui sera envoyé aux membres de la commission.

Le travail sur l'ABS a commencé l'année dernière et 2 phases ont été réalisées : 1/L'élaboration du questionnaire par les élues et élus à la Cohésion Sociale, les membres élus et nommés du CA du CCAS, et les agents des différents services. 2/ La diffusion et les 297 retours reçus. 3 réponses au questionnaire nous sont parvenues malheureusement hors-délais.

Depuis, la difficulté méthodologique, le départ d'un agent du CCAS et la priorisation des missions à accomplir pour l'agent restant nous ont poussé à mettre en suspens ce chantier. La prise de fonction en juillet 2022 du nouveau Directeur Général des Services, M. Souissi, ainsi que le recrutement en septembre d'un nouvel agent à mi-temps au CCAS, Sarah Martins, ont permis de reprendre l'ABS en main. Ainsi, les agents du CCAS ont effectué un travail de

recherche de méthodologie auprès de différentes communes ayant mené à terme leur ABS. De plus, M. le DGS a pu apporter son expertise technique grâce à son expérience.

Différences phases sont ainsi retenues pour l'avancée des travaux :

1/ Elaboration du questionnaire version papier et informatique (déjà réalisée)

2/ Diffusion et saisie informatique des 297 retours (déjà réalisée)

3/ 2 rencontres avec les 14 partenaires institutionnels et associatifs qui interviennent auprès des Auzevillois : 17 octobre 2022 (14 partenaires présents) & 18 novembre 2022 (en cours).

4/ 1 séance de travail entre élus : 22 novembre 2022

5/ 1 séance de travail avec les citoyens : début décembre 2022

6/ Travail d'analyse sur la base de toutes les collectes de données (297 questionnaires, entretiens avec les partenaires institutionnels et associatifs, les citoyens et les élus, collecte des données INSEE, CAF et Sicoval) et propositions des actions à mener : entre le 01 décembre 2022 et le 31 janvier 2023.

7/ Partage de la feuille de route de la politique sociale : février 2023

Certains membres de la commission contestent la méthodologie mise en œuvre :

Question : pour quelles raisons les partenaires associatifs et institutionnels sont-ils consultés ?

Réponse de S. Rennes : l'ABS est une démarche partenariale constituée du CCAS et du service socio-éducatif de la collectivité, des élus et élus, des partenaires publics (CAF, Sicoval, Conseil Départemental, Maison des solidarités, associations du Secours Populaire, Resto du cœur, ...) et privés (bailleurs sociaux) ainsi que les habitants qui apportent leur vision sur les différentes thématiques. L'objectif est de recueillir leurs connaissances des besoins des Auzevillois sur les mêmes thématiques que le questionnaire (Logement, Vie sociale-Famille, Santé-Dépendance, Emploi et Mobilité) et des propositions de solutions existantes sur d'autres territoires.

Le croisement des regards des différents acteurs du territoire, le partage d'expériences ainsi que les données froides transmises par l'INSEE, l'Observatoire du Sicoval, la CAF, Pôle Emploi et autres, donneront lieu à une analyse plus complète et donc à des actions plus pertinentes.

Question : Quelle place est donnée aux membres de la Cohésion Sociale dans l'analyse des résultats et le choix des actions à mettre en place ? Si les membres de la commission ne peuvent pas contribuer à ce travail, quel sens cela a-t-il de faire partie de la commission ? L'absence de tenue d'ateliers de réflexion comme lors des commissions précédentes est regrettable.

Réponse de S. Rennes : La question est légitime et je propose aux membres qui le souhaitent d'intégrer la phase 6. Nous pouvons prévoir une séance de travail pour l'analyse des données collectées et des propositions d'actions. Une date sera proposée prochainement.

Question : pourquoi ne pas prévoir une commission de la Cohésion Sociale par mois ?

Réponse de S. Rennes : cette commission a été reporté pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous avons fixé le rythme des rencontres à une commission par trimestre, en présence des interprètes LSF. Les élu·es travaillent sur les différents dossiers de la Cohésion Sociale entre chaque commission et font partie également d'autres groupes de travail au sein de l'équipe municipale : CA du CCAS, groupe de travail restauration scolaire, groupe de travail Café de la vigne, réunions du Sicoval, réunions de l'équipe municipale, .... Par ailleurs, les élu·es exercent aussi une activité professionnelle à temps plein.

Remarque : nous devrions être informés des activités du CCAS, connaître le nombre de personnes en situation de précarité, avoir accès à des rapports d'activité périodique.

Réponse de l'agent du CCAS : les contenus des CA du CCAS sont strictement confidentiels. Il est totalement interdit de les diffuser.

### **3- Journée « Nos différences : questions de genres »**

Point présenté par N. Druilhe

#### **Contexte :**

Dans le cadre de son projet de mandat, l'équipe municipale s'est engagée dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour la promotion de l'égalité. A cette fin, nous avons mis en place, entre autres, la journée « Nos différences ». Cette journée ouverte au public aborde différentes thématiques sous forme de stands, exposition photos, projections, débat, table-rondes et partages d'expériences. Elle vient témoigner des actions menées tout au long de l'année par nos partenaires sociaux, éducatifs, associatifs et institutionnels. Nos objectifs sont d'informer, prévenir et accompagner les citoyens jeunes et moins jeunes, pour que chacun s'enrichisse d'informations et puisse, par la suite, faire des choix éclairés. Seul le partage d'une culture de l'égalité et de la compréhension d'autrui nous permettra de combattre les violences et les discriminations.

#### **Prochaine journée « Nos différences » :**

Ainsi, après une 1<sup>ère</sup> édition en 2022 intitulée : « Nos différences : parlons handicaps ! », l'édition 2023 sera consacrée à « **Nos différences : questions de genres** ». Nous aborderons plus particulièrement la thématique de l'égalité femmes-hommes, le respect des identités de genre et des orientations sexuelles, ainsi que la lutte contre les stéréotypes. Cette journée aura lieu le **samedi 15 avril 2023** après-midi, dans les locaux de la mairie.

Cette édition se verra enrichie d'un espace buvette et d'un concert : moments privilégiés pour échanger. Nous espérons avoir avec nous les interprètes LSF.

Parmi nos partenaires, nous souhaitons valoriser celles et ceux qui œuvrent au quotidien auprès de enfants et des jeunes pour promouvoir l'égalité et le respect : les animateurs des CLAE, les responsables de l'ALSH et de l'espace jeunes.

Seront également présents les différents acteurs du territoire engagés dans la lutte pour l'égalité des genres et la lutte contre les stéréotypes, comme le Conseil de Département, le Rectorat et diverses associations et personnalités.

Un membre propose l'intervention de 2 professionnels de la santé durant cette journée. Des engagements ayant déjà été pris auprès d'un certain nombre d'intervenants, les élus et élus donneront prochainement une réponse sur cette proposition.

Il est rappelé l'appel à témoignage lancé début octobre via le Télex. Toute personne qui souhaiterait partager son vécu sur ce sujet, de manière publique ou anonyme, est invitée à écrire à [ccas.mairie@auzeville31.fr](mailto:ccas.mairie@auzeville31.fr), ou par courrier sous pli fermé à l'attention du CCAS.

#### **4-Nos aînages**

Point présenté par F. Vincent

Une de nos missions en tant qu'élus et élu est de créer du lien et de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Contexte : le Covid et le manque de ressources humaines et financières sont les facteurs qui nous ont poussé à suspendre les activités appelées « les activités du mardi ». La volonté des élus et élu est de remettre à l'ordre du jour des temps de rencontre, mais selon une approche moins restrictive aux personnes âgées.

Depuis que la situation sanitaire est moins problématique, le CCAS a proposé quelques ateliers. Au vu du faible nombre d'inscrits, ces ateliers ne se sont pas tenus.

Remarque d'un membre de la commission : Pourquoi vouloir cantonner les aînés entre eux ?

Réponse de l'élue F. Vincent : justement, nous sommes dans une démarche intergénérationnelle :

- « **Thé chantant ! Thé gourmand !** »

Un temps de retrouvailles a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2022, avec la création d'un évènement qui se veut être un rdv annuel : « Thé chantant ! Thé gourmand ! » : l'idée était de partager un après-midi intergénérationnel autour d'un artiste chanteur, avec un goûter gourmand et festif. Plus d'une vingtaine d'enfants étaient présents. Néanmoins, nous attendions beaucoup plus d'inscriptions de la part des personnes âgées. Les personnes présentes ont pourtant effectué des retours très positifs, mais nous nous interrogeons sur les raisons d'une participation si peu importante. Au moins 2 motifs pourraient en être la cause : le positionnement sur un mercredi apm et la présence d'enfants dont l'énergie peut provoquer un trop plein de fatigue. Aucune certitude à ce sujet.

Nous repartons donc pour une 2<sup>ème</sup> édition du « Thé chantant ! Thé gourmand ! », cette fois-ci version sans enfant et un samedi, **le samedi 4 février 2023 apm**. Nous aurons avec nous un nouvel artiste pour accompagner les chants. Bien sûr, le goûter gourmand sera à nouveau offert. L'inscription se fait par téléphone auprès de l'accueil de la mairie. Nous espérons

accueillir entre autres à nouveau les résidentes et résidents du Jardin d'Oly, maison de retraite installée sur la commune.

Réponse de l'élue S. Rennes : La volonté des élu(e)s est justement de décroiser les activités proposées. La raison d'être du café de la vigne est bien de créer du lien, d'accueillir les nouveaux habitants et de lutter contre l'isolement. Les personnes âgées sont donc les bienvenues dans ce café. Ce lieu a pour vocation de favoriser la mixité et le « vivre ensemble ».

Le Foyer Rural propose un éventail très large d'activités et l'objectif n'est pas de proposer des doublons. Enfin, les communes avoisinantes offrent, elles aussi, un grand choix d'activités associatives.

Mme Vincent et Mme Rennes vont prendre contact directement avec les personnes âgées inscrites sur le registre nominatif pour proposer un certain nombre d'activités et ainsi, sonder les attentes. Si celles-ci se confirment, nous envisagerions un rdv régulier avec les aînées et aînés qui le souhaitent à partir de janvier.

### **Informations diverses**

**Registre nominatif Canicule, Grand froid et Crise sanitaire** : la mise en place du registre nominatif pour un suivi individuel s'est révélée fort utile cet été. En effet, l'agent du CCAS et les élu(e)s de la commission de la cohésion sociale avons pu effectuer un accompagnement téléphonique durant toute la période de canicule. Nous avons donc contacté toutes les personnes enregistrées sur le registre et ce, 1 jour sur 2 : nous avons ainsi maintenu un lien durant cette période difficile.

### **Fin de la séance : 20h30**

Les élu(e)s et l'élue de cette commission tiennent à remercier vivement les interprètes LSF ainsi que leur professeur. Les participants sont également remerciés.

